

Texte extrait du livre :

**LA FRANCE ET LA POLOGNE
AU-DELA DES STEREOTYPES**

Textes réunis par Maria Delaperrière, Joanna Doberszyc, Bruno Drweski
Paris, © Institut d'études laves, 2004

Bruno DRWESKI

**Où est l'Est ? L'orientalité en Pologne et en France
Regard historique et perspectives
pour bâtir une Europe ouverte**

Le processus d'intégration européenne a débuté dans des pays de langues latines ou germaniques et leurs voisins de l'Est en ont été exclus dans un premier temps. Cette situation est due à la conjoncture politique qui a régné après la Seconde Guerre mondiale mais elle s'est rajoutée en France, comme dans les pays voisins, à l'existence d'un sentiment plus ancien qui associe le concept d'« Europe » avec celui d'« Occident ». Dans ce contexte, le défi de l'élargissement de l'Union européenne se heurte, en plus des questions strictement économiques ou politiques, à un handicap supplémentaire qu'il devient d'autant plus urgent d'analyser que ce phénomène reste souvent du domaine des non-dits ou des clichés, ce qui le rend souvent inabordable.

Pour la Pologne, comme pour la France, il est aujourd'hui plus nécessaire qu'auparavant de répondre à la question de savoir où est l'Est ? Qu'est-ce que l'Est ? Et où se situent la Pologne et la France par rapport à l'Est ?

Réponse géographique ou réponse culturelle ?

L'Est en tant que concept géographique se situe toujours par rapport à un autre point géographique situé plus à l'Ouest, ce qui rend ce concept relatif, mais le problème auquel nous sommes confrontés vient du fait que le terme «Est» est entré désormais dans les langues française et polonaise pour caractériser un, ou plutôt des ensembles civilisationnels considérés comme distincts.

Il existe donc un Moyen-Orient qui est situé au sud-est de la France mais au sud de la Pologne, ce qui montre bien qu'il ne s'agit plus ici de géographie mais bien de question de civilisation. Au concept de Moyen-Orient est venu s'ajouter ensuite celui d'Extrême-Orient et, plus tardivement, celui de «pays de l'Est» qui désigne les États ayant appartenu au bloc soviétique et rejetés dès lors hors d'Occident. On trouve toutefois en France des origines plus anciennes à cette perception puisque, avant la création du bloc soviétique, déjà au XIX^e siècle, c'est par

exemple à l'École des langues orientales que les autorités françaises ont décidé que l'on enseignerait non seulement les langues du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, mais aussi toutes les langues non latines et non germaniques. On allait plus tard y inclure aussi le roumain, qui est bien une langue d'ascendance latine. Ce dernier choix est révélateur, car il démontre qu'il existait bien, au moins à l'état latent, une vision de l'Est englobant tout le monde byzantin, y compris de langue latine, ainsi que tous les Slaves, les Baltes et les Ougro-Finnois. L'appartenance politique de la Finlande ou de la Grèce au bloc occidental après 1945 n'a d'ailleurs pas non plus empêché les autorités françaises de décider qu'on enseignerait aussi ces langues à l'École des langues orientales.

Même si la cohabitation à l'INALCO de toutes les langues dites orientales a produit des dynamiques de recherche fort intéressantes, cet exemple montre qu'il existe donc bien dans la conscience française, et particulièrement dans celles des élites ministérielles, une perception de l'orientalité qui englobe en fait tout ce qui n'est pas considéré comme appartenant strictement au domaine occidental, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas à la fois de langue latine ou germanique et de tradition romaine(1). Dans cette vision, la Pologne ou la Finlande sont «orientales» parce que slave ou ougro-finnoise, de même que la Grèce ou la Roumanie à cause de l'héritage de Byzance.

Cette perception semble procéder d'une vision de l'Europe en cercles concentriques à partir d'un noyau romain et germanique. C'est celle de l'empire de Charlemagne et des six premiers États signataires du traité de Rome et membres fondateurs de la Communauté européenne. Dans cette conception, la Pologne, comme ses voisins baltes au Nord et slaves au Sud, fait partie de ce qu'on pourrait définir comme un second cercle puisque sa tradition étatique est issue de Rome par le biais de sa conversion au catholicisme romain. Viennent ensuite les autres cercles issus des cultures méditerranéennes, gréco-latines et judéo-chrétiennes, d'abord le cercle byzantin puis le cercle musulman et, derrière, l'Extrême-Orient et finalement l'ensemble des cultures «exotiques», du Pacifique et d'ailleurs. Accepter sans réagir cette vision des choses serait accepter en fait de retomber dans ce qui caractérise toutes les sociétés primitives et que les ethnologues appellent «l'ethnocentrisme». Or, ce qui a caractérisé l'histoire de l'Europe, c'est justement le combat souvent réussi qu'ont mené ses éléments les plus novateurs pour dépasser cette vision naturaliste et fataliste.

La perception de l'Est comme étant tout ce qui n'est pas de tradition occidentale et romaine existe aussi en Pologne avec cette différence que, même s'il est slave, ce pays se considère comme fondamentalement lié à cet ensemble en raison de son baptême « romain » de l'an 966. Les Polonais ont tendance à rajouter souvent à la vision de l'orientalité véhiculée en Occident une autre composante qui procède de leur propre ethnocentrisme, car le mot « Wschód » peut aussi bien désigner le Moyen-

Orient ou l'Extrême-Orient que le monde tatar, moscovite, russe, soviétique et post-soviétique qui n'apparaît pas avec autant de netteté aux Français qui distinguent parfois difficilement les Slaves de l'Est de ceux de l'Ouest.

Si l'on définit l'orientalité comme étant en fait une non-occidentalité, Français et Polonais partagent néanmoins dans l'ensemble une vision assez semblable. Le problème qui pourrait les séparer sur ce sujet apparaît en fait surtout au regard des influences historiques que les Polonais ont subies et que les Français n'ont pas connues. Cela permet de poser la question que nous voudrions examiner ici : la Pologne serait-elle plus « orientale » que la France ? Question importante mais à laquelle nous répondrons en tâchant de démontrer qu'elle est surtout mal posée.

Occidentalité et orientalité « traditionnelles » en Pologne et en France

Si nous considérons l'orientalité comme tout ce qui n'est pas occidental, c'est-à-dire de tradition romaine, catholique et, par extension, protestante, germanique ou laïque depuis les Lumières, la Pologne est à peu près aussi occidentale que la France car la structure de sa langue ne peut constituer un critère pertinent de différenciation radicale car, si tel était le cas, où devrait-on par exemple placer les Basques ?

Ce n'est pas la langue qui distingue tellement la Pologne de ses voisins de l'Ouest mais le fait que la culture polonaise, à cause de son appartenance au cercle slave et de ses contacts prolongés avec les pays du monde slavo-byzantin et même turco-musulman, possède incontestablement des traits de caractère qui la rendent plus proche des cultures dites « orientales ». On peut d'ailleurs apporter de nombreux éléments pour étayer cette constatation.

Ce sont par exemple des architectes ruthènes orthodoxes qui ont participé à la construction du couvent polonais de Jysiec ou de la collégiale de Wislica. Des Polonais ont de leur côté participé à la construction de nombreuses églises orthodoxes dans toute l'ancienne Ruthénie et, au XIX^e siècle, ils ont joué un rôle majeur dans la mise en valeur de la Russie, de la Sibérie et de l'Asie centrale. Les catholiques polonais vouent un culte particulier à la Vierge noire de Czestochowa qui est une icône ruthène peinte par des orthodoxes. Le roi Ladyslas Jagellon parlait le vieux biélorussien et fit venir à la cour de Cracovie des musiciens et des chanteurs russiens. Lui et son successeur firent décorer de polychromies russo-byzantines les cathédrales de Gniezno, de Sandomierz et de Cracovie, l'église collégiale de Wislica, l'église des bénédictins de Sainte-Croix, la chapelle royale de Lublin. Ces phénomènes étaient alors impensables dans les autres pays occidentaux. Des magnats de confession orthodoxe ont accédé aux plus hautes fonctions de l'État polono-lituanien et beaucoup de grandes familles de l'aristocratie polonaise, comme les

Sapieha, les Ostrogski, les Koniecpolski, les Chodkiewicz, etc. étaient à l'origine de confession orthodoxe et, en 1667, Michal Korybut Wisniowiecki monta sur le trône. Il venait de se convertir au catholicisme et son père est resté orthodoxe.

Pendant la plus longue partie de son histoire, depuis le règne de Casimir le grand jusqu'aux partages du XVIII^e siècle, les Polonais ont cohabité au sein d'un État commun avec des populations de tradition byzantine et des Tatars musulmans. Le catholicisme polonais a été marqué profondément par le baroque dont la composante orientale ne peut être niée (2). L'habit des nobles polonais, le kontusz, était semblable à celui des Ottomans et Metternich avait même élaboré une ligne partant de Trieste jusqu'à la mer Baltique qui était censée diviser l'Europe en fonction de la façon dont ses habitants masculins portaient leur pantalon. Au XIX^e siècle et jusqu'en 1939, les Polonais ont appartenu dans leur majorité à l'Autriche, à la Russie, puis à la Pologne indépendante. Et dans tous ces États, ils ont cohabité massivement avec des orthodoxes et même des musulmans. Il serait donc vain de contester le rôle majeur joué par des influences non-occidentales dans la formation de la culture polonaise mais le problème vient du fait que certains pensent que tout apport « oriental » est censé créer une « barrière » avec ce qui est occidental. Or, c'est cette logique dangereuse qu'il faut démonter car elle contredit les fondements mêmes de ce qui a fait la créativité européenne et singulièrement celle des cultures polonaise et française. Toutes ces influences n'ont donc pas à être dévalorisées à l'heure de l'intégration européenne, et la composante orientale de la culture polonaise doit au contraire être prise en compte comme élément susceptible d'enrichir la culture en Europe.

Si le passé semble faire de la Pologne un pays plus « oriental » que la France, c'est surtout au regard des observateurs extérieurs. Constatant l'influence orientale dans la Pologne traditionnelle et le fait que plusieurs nobles polonais connaissaient en plus des langues occidentales, le turc, le turco-tatar ou l'arabe, l'historien Adam Zamoyski en conclut que la « République polono-lithuanienne est devenue une synthèse hybride de l'Est et de l'Ouest, un creuset de différentes races, religions et cultures. Au fur et à mesure qu'elle se repliait dans le monde qu'elle avait créé, la société polonaise devenait extraordinairement exotique pour les autres Européens, incompréhensible, et en apparence aussi absurde que la Turquie elle-même (3) ». Dans les récits des voyageurs français des XVII^e et XVIII^e siècles d'ailleurs, la Pologne apparaissait comme un pays quasi oriental quoique le chevalier de (ait écrit que l'Ukraine lui semblait plus « rustre » et plus « levantine » que le reste de la République polono-lithuanienne (4). Mais d'autres éléments viennent contrebalancer cette thèse d'une orientalité intrinsèque de la Pologne.

La France, parce qu'elle est située plus à l'Ouest a eu effectivement des contacts traditionnels plus épisodiques avec les pays d'Orient, encore que les influences tirées des croisades permettent de nuancer cette

affirmation. Ce qu'il faut retenir en revanche, c'est le fait que la France ne s'en est pas moins trouvée par la suite dans une situation assez semblable à celle que la Pologne a connue dans son passé plus lointain. Le développement du colonialisme et le rôle de la Méditerranée dans la culture française ont fait que, depuis le XVII^e siècle au moins, une masse de Français a séjourné en « Orient » et que des masses grandissantes d'immigrés de ces pays sont venues habiter dans ce qu'on a appelé la « métropole ».

La France a donc aujourd'hui vu son fond occidental subir au moins aussi fortement que la Pologne une profonde empreinte « orientale ». Cela ne fait pas pour autant de la France un pays qui serait devenu moins européen que dans le passé et en tout cas cela contribuerait plutôt à rapprocher la situation de la France avec celle de la Pologne. S'il y a une différence entre les deux pays dans ce domaine, ce n'est en fait que parce que l'évolution de la Pologne n'a fait que précéder de quelques siècles l'expérience vécue aujourd'hui par les Français, mais le point d'arrivée des deux sociétés est finalement assez semblable.

D'autres pays d'Europe ont d'ailleurs aussi vécu un parcours assez similaire de celui suivi d'abord par la Pologne et ses voisins puis par la France. Mais ces deux sociétés partagent pourtant une originalité : celle d'avoir sans doute eu à la fois tendance à affirmer plus fortement que les autres au cours de l'histoire leur occidentalité tout en ayant simultanément intégré plus profondément des éléments extérieurs à leur culture fondatrice et légitimatrice.

La tolérance polonaise des XV^e- XVI^e siècles a sans aucun doute permis à la culture polonaise d'intégrer plus tôt des composantes non occidentales, ce que lui reprochaient d'ailleurs par exemple les chevaliers Teutoniques plus fidèles à une vision restrictive de la chrétienté et de l'occidentalité. Mais l'idéal européen par excellence n'est-il pas depuis la Renaissance celui de l'homme universel ? Sortant deux siècles plus tard des guerres de religion et des persécutions, la France allait, au siècle des Lumières, donner naissance à une vision nouvelle de la tolérance qui allait sans doute expliquer pourquoi la République française a intégré de manière particulièrement profonde et ses immigrés dans sa vie sociale et politique et des composantes extérieures et non occidentales par leur origine dans sa culture.

On ne peut que constater l'écho qu'ont rencontré en France comme en Pologne les idées des Lumières, et en particulier celles prônant le rejet des critères d'appartenance religieuse ou ethnique comme fondement de la vie civique. Si les Polonais ont accueilli au XVI^e siècle à l'Académie de Zamosc des professeurs turcs, comme en écho, Montesquieu au siècle des Lumières a posé une des interrogations fondatrices de la pensée européenne moderne : « Comment peut-on être Persan ? », idée qui a ouvert la porte à un nouvel universalisme et qui a montré qu'il existe

désormais dans la pensée occidentale moderne une part d'orientalité assumée, voire une recherche d'orientalité. La Pologne n'a donc, par son côté oriental, fait que précéder la voie suivie ensuite par l'Occident et en particulier la France qui l'a éclairée aux xviii^e et xix^e siècles. Même si par la suite, la France n'a pas toujours été à la hauteur des idéaux des Lumières, l'idée d'égalité civique et de droit du sol est devenue une valeur fondatrice de la République qui explique sans doute pourquoi la France a sans doute intégré plus profondément dans sa culture des composantes « orientales », qu'elle est devenue un point de ralliement pour les réfugiés et les immigrés et que Paris est devenu aux yeux du monde la « ville lumière » pour l'Occident et hors d'Occident.

La Pologne ancienne a donc plutôt été pionnière dans ce qui allait caractériser l'euro-péanité progressiste, ce qu'elle a assumé en faisant venir en plein Concile de Constance une délégation composée d'un évêque orthodoxe ruthène pour démontrer, à l'encontre des chevaliers Teutoniques, qu'il était illégitime de tenter de faire par la force l'unité de la chrétienté. Mais c'est aussi à ce concile que l'on fit brûler Jean Hus. L'orientalité des Polonais assumée courageusement dans ce contexte lors de ce concile a constitué un bond en avant pour la pensée occidentale.

Dans un contexte assez différent, c'est cette forme particulière de l'esprit des Lumières à la française qui a pris corps en Pologne avec la Commission d'éducation nationale, la constitution du 3 mai 1791, l'insurrection de 1794, l'épopée napoléonienne et l'ensemble des luttes « pour votre liberté et la nôtre » au xix^e siècle. Là encore, même si tous les Polonais n'ont pas été à la hauteur de leurs idéaux de tolérance, ils ont manifesté des réticences particulières face à l'implantation grandissante des principes du nationalisme ethnique qui se sont généralisés au centre et à l'Est de l'Europe à partir de la fin du xix^e siècle. La Pologne a démontré qu'elle restait toujours attirée par l'universalité et résistait à tout ce qui pourrait tendre vers des conflits de civilisation. Ce n'est sans doute pas un hasard si, malgré son expérience difficile au sein du bloc soviétique, la Pologne reste l'État et la société qui, dans la perspective de l'intégration européenne, souhaite maintenir des frontières aussi ouvertes que possibles vers l'Est et promouvoir des courants d'échanges durables entre l'Europe maritime et la masse continentale de l'Eurasie. L'un des principaux négociateurs polonais pour l'adhésion à l'Union européenne, Jacek Saryusz-Wolski, n'est-il pas à la fois particulièrement fidèle à l'esprit universaliste européen et aux traditions polonaises « orientalistes » quand, abordant la douloureuse question de l'élargissement des réglementations très strictes du traité de Schengen, il déclarait dans Le Monde : « Rester à la marge, dans la périphérie de l'Union ne nous intéresse pas. La frontière orientale doit être un pont, non un mur (5) ».

La question n'est donc pas de mesurer le degré respectif « d'orientalité » de la Pologne ou de la France, nous avons vu que cette composante existe dans les deux pays. La question qui importe est celle de savoir comment

vivent aujourd'hui dans chacun de ces pays les racines universalistes communes. C'est leur propension à l'universalité qui rend la France et la Pologne assez semblables et c'est parfois le soupçon que l'autre l'est moins, la Pologne étant parfois accusée en France de cléricalisme étroit et la France en Pologne d'égoïsme ou de manque de courage, qui pourrait gêner le rapprochement. Mais cela n'a que peu à voir avec une européanité à géométrie variable ou en cercles concentriques, conceptions qui camouflent en fait des enjeux strictement économiques qui n'ont rien de commun avec notre sujet et qu'il faudrait aborder ailleurs, et avec plus de franchise.

L'orientalité et l'occidentalité de la Pologne et de la France constituent en fait pour les deux pays un objet de fierté historique légitime et un atout pour leur avenir et celui de leurs voisins. Il ne faudrait pas gâcher cela par des visions réductrices, qu'elles soient occidentalistes, ethnocentriques ou slavophiles. C'est aussi le rôle des historiens de rappeler qu'ils n'ont pas pour vocation de fournir des arguments pour mener des conflits de civilisation stériles mais qu'ils doivent retrouver les faits qui permettent de constater que toute civilisation en phase de développement est par principe le résultat de croisements d'influences permettant d'intégrer toujours plus d'éléments enrichissants. Les Polonais ont donc raison, comme les Français, de vouloir respirer avec deux poumons, ce que leur histoire, malgré ses côtés tragiques, leur a appris. La question de ce qu'est l'Est est donc en fait une fausse question et la Pologne fait partie d'un continuum situé sur la voie qui relie l'Europe maritime à la masse continentale de l'Eurasie. C'est là qu'elle trouve son destin, et avec elle tout le continent.

NOTES

1. Voir Br. Drweski, « Badania Orientalistyczne Narodowego Instytutu Języków i Cywilizacji Wschodnich w Paryżu », dans *Biuletyn Poludniowo-Wschodniego Instytutu Naukowego*, n° 4, Przemyśl, 1998, pp. 208-211.
2. Br. Drweski, « L'image d'un Sarmate en France », dans *Le baroque en Pologne et en Europe*, M. Delaperrière (dir.), Paris, INALCO, 1990, p. 315-338.
3. A. Zamoyski, *The Polish Way : A thousand-year History of the Poles and their Culture*, Londres, John Murray, 1987, p. 125.
4. Beaujeu, *Mémoire du chevalier de Beaujeu concernant ses divers voyages tant en Pologne, en Allemagne qu'en Hongrie avec des relations particulières des guerres et des affaires de ces pays-là depuis l'année 1679*, Paris, C. Barbin, 1698.
5. Jacek Saryusz-Wolski, « Nous voulons une vraie politique orientale de l'Union européenne », *Le Monde*, 8-9 octobre 2000.

Bruno Drweski

La France et la Pologne au-delà des stéréotypes,
Institut d'Études Slaves, Paris, 2004, pp. 126-132